



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE

FR

Conclusions du Conseil sur le Zimbabwe

*2889^{ème} session du Conseil RELATIONS EXTERIEURES
Bruxelles, les 15 et 16 septembre 2008*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil salue la conclusion, le 11 septembre 2008, d'un accord politique entre les parties au Zimbabwe. Il remercie le Président Mbeki pour les efforts consentis dans le cadre de la médiation qu'il conduit au nom de la SADC, et qui ont permis de parvenir à un accord suite à de longues négociations.
2. Le Conseil étudiera les détails de l'accord et sera attentif à sa mise en oeuvre, qui impliquera l'arrêt immédiat de toute forme d'intimidation et de violence. Il souligne que cet accord doit permettre d'apporter au peuple zimbabwéen les réformes attendues : la démocratie et l'état de droit, y compris le respect des droits de l'homme, et le rétablissement de la situation économique et sociale du pays.
3. Le Conseil reste préoccupé par la situation humanitaire au Zimbabwe et continuera d'apporter son aide, vitale, en ce domaine. Il demande la levée immédiate de toutes les restrictions encore imposées à l'acheminement de l'aide humanitaire et aux activités humanitaires des organisations non-gouvernementales.
4. Le Conseil rappelle que l'UE a toujours été engagée aux côtés du peuple zimbabwéen et qu'elle reste le premier donateur en faveur du Zimbabwe. L'UE est prête notamment à adopter un ensemble de mesures de soutien économique et d'appui à un gouvernement de transition prenant des mesures pour restaurer la démocratie et l'état de droit au Zimbabwe, notamment en organisant des élections transparentes et pluralistes, et promouvoir le redressement économique du pays.
5. Le Conseil examinera l'évolution de la situation lors de sa réunion d'octobre prochain."

P R E S S E
